

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La population et la représentation parlementaire en Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 144-156

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__144_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

LA POPULATION ET LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE EN ANGLETERRE

Les grandes réformes électorales effectuées dans le Royaume-Uni au cours du dix-neuvième siècle, celles de 1832, 1867 et 1884 ont eu, on le sait, un double but : d'abord élargir le droit de suffrage, ensuite mettre plus en harmonie la représentation parlementaire et la population. Mais, depuis plus de vingt ans que la dernière

répartition des sièges législatifs a été faite (par le *Redistribution of seats Act* de 1885), de grands changements sont intervenus dans l'état de la population et il est curieux de voir dans quelle relation se trouvent à l'heure actuelle la population et la représentation parlementaire. C'est ce phénomène que nous étudierons d'abord pour les grandes régions du Royaume-Uni (Angleterre, Galles, Écosse, Irlande) d'une manière générale, puis plus spécialement dans chacune d'elles. Nous terminerons par quelques considérations suggérées par les dernières élections, celles de 1906.

I

LA POPULATION DES GRANDES RÉGIONS DU ROYAUME-UNI ET LEUR REPRÉSENTATION AUX COMMUNES. — En 1884, les sièges parlementaires avaient été répartis de la façon suivante : Angleterre, 465 ; pays de Galles, 30 ; Écosse, 72 ; Irlande, 103. Cette répartition est demeurée la même. Or, depuis 1884, la proportion de chaque région à la population totale a subi une variation déjà sensible. A cette époque il y avait presque corrélation entre la population et la représentation législative, comme on peut le constater par notre tableau n° I.

TABLEAU I

Proportion pour cent des sièges législatifs et de la population (1881 et 1901) pour les différentes régions du Royaume-Uni

Régions	Proportion pour cent du total des sièges législatifs	Proportion pour cent a la population totale	
		1881	1901
Angleterre (Londres compris) . . .	69,40	70,60	74,44
Galles	4,56	3,90	4,20
Écosse	10,70	10,70	10,85
Irlande	15,34	14,80	10,55
Total pour le Royaume-Uni . . .	100	100	100

Dans deux pays, Galles et l'Écosse, la relation de la population à l'ensemble est restée à peu près identique ; mais, pour l'Angleterre propre et l'Irlande, la différence est notable. L'Angleterre, en effet, de 1881 à 1901, a vu sa population s'accroître de 6 194 000 habitants, soit 93,80 % de l'accroissement total du Royaume-Uni dans cette période. Par contre, continuant sa régression constante depuis 1841, l'Irlande a diminué de 716 000 unités. Ainsi s'explique le désaccord entre la population et la représentation parlementaire pour les deux royaumes, disproportion au détriment de l'Angleterre et au bénéfice de l'Irlande. En 1881, l'Angleterre et l'Irlande comptaient à peu près le même nombre d'habitants moyen par *constituency* (52 000 en Angleterre, 50 300 en Irlande) ; aujourd'hui, la proportion respective est de 76 500 et 44 130. Sous ce rapport, l'Irlande a l'avantage sur l'Écosse et le pays de Galles (1 mandat par 62 110 et par 57 330 habitants). Ce qui augmente en effet la population moyenne par siège, c'est l'accroissement des centres urbains ; or, l'Irlande n'a que deux villes de plus de 100 000 âmes, Dublin et Belfast, et cette dernière a seule augmenté dans la récente décade (1891-1901). Aussi, en Irlande, la représentation parlementaire des comtés est-elle de beaucoup supérieure à celle des villes ou *bourgs*.

Il y a en effet, dans le système parlementaire anglais, deux sortes de circonscriptions, les comtés plutôt ruraux et les *boroughs*. Cette différence, il est vrai, n'est pas aussi absolue qu'elle paraît, car les comtés renferment aujourd'hui de véritables villes et même de grandes villes, qui sont la banlieue des agglomérations urbaines, mais n'ont pas qualité de *bourgs parlementaires*, par exemple, dans la banlieue de Londres, East-Ham et Walthamstow avec 96 000 et 95 000 habitants en 1901 font, au point de vue électoral, partie du comté d'Essex. Et c'est pourquoi, dans l'ensemble du Royaume-Uni, il n'y a pas autant de disproportion qu'on pourrait le croire entre la population moyenne par *constituency* dans les bourgs et les comtés (65 830 et 60 600 en 1901). En Écosse et dans le pays de Galles où, dans le Lanark et le Glamorgan notamment, les villes populeuses ont prolongé leur banlieue, la différence est très peu sensible entre les deux moyennes. Elle l'est plus en Irlande et surtout en Angleterre ; ici, parce que le développement urbain est plus intense, là parce que la population rurale est en voie de diminution continue.

Si au lieu de considérer les bourgs en général, on ne s'occupait que des grandes circonscriptions, celles de plus de 100 000 âmes, la situation particulière de l'Irlande ne ferait que s'accroître. L'ensemble du Royaume-Uni renferme aujourd'hui 47 *constituencies* de plus de 100 000 âmes ; sur ce nombre, l'Angleterre propre en compte 35, l'Écosse 8, le pays de Galles 3 et l'Irlande seulement 1. De ce chef encore, l'Irlande bénéficie de la disproportion que le progrès de la population urbaine amène entre le total des habitants et le nombre des sièges parlementaires. Par exemple, les 47 circonscriptions de plus de 100 000 habitants ont une population globale de 5 700 000 âmes. Elles représentent ainsi 13,72 % de la population du Royaume-Uni et cependant elles ne disposent que de 7,01 % de l'ensemble des Communes.

Nous arriverions à une constatation analogue si nous considérions non plus les districts électoraux, mais les villes de plus de 100 000 habitants. Avec une population globale de 12 310 000 âmes, soit 30 % de l'ensemble, elles n'ont que 164 représentants ou 24 % du Parlement électif. Or, sur les 40 villes de cette catégorie, il y en a 32 dans l'Angleterre propre. Cette disproportion affecte donc surtout l'Angleterre, en raison même du taux plus élevé de ses circonscriptions urbaines. Et c'est pourquoi, dans aucune des régions du Royaume-Uni, la disproportion n'est plus forte entre la population moyenne des circonscriptions électorales des villes et des comtés.

Toutefois, l'écart que nous signalons entre les villes et les comtés, eu égard à la représentation parlementaire, n'existe pas ou même est en sens inverse si, au lieu d'examiner la population, on tient compte du nombre des électeurs. En effet, si le taux moyen des habitants par circonscription est plus grand dans les villes que dans les comtés, ceux-ci ont, en revanche, un chiffre plus élevé d'électeurs. Le tableau ci-après (voir n° II) donne la population électorale des comtés, bourgs et universités pour chacune des grandes régions du Royaume-Uni en 1886, 1895 et 1906, trois dates de renouvellement des Communes. Sauf en Irlande, où la population électorale diminue avec la population totale, il y a augmentation des électeurs sur l'ensemble. Mais, si sensible que soit l'accroissement des électeurs dans les villes, leur relation à la population globale y est inférieure à celle des comtés. Ainsi les villes qui

renferment 44,8 % de la population totale des Iles Britanniques ne comptent que 40,51 % de leurs électeurs. Dans l'ensemble des bourgs, le rapport des électeurs à la population totale est de 15,43 %; dans les comtés, ce rapport est de 18,90 %. Aussi, tandis que la population électorale moyenne des *constituencies* est de 10 200 unités dans les bourgs, elle atteint près de 11 500 dans les comtés : ceux-ci ont donc une population électorale du dixième supérieure à celle des villes. L'Irlande seule, dont la population est en grande majorité rurale, fait exception au phénomène commun.

TABEAU H

Population électorale du Royaume-Uni

	1886	1895	1906	Augmentation ou diminution des électeurs (1886-1906)
<i>Bourgs</i>				
Angleterre et Galles	1 842 190	2 122 720	2 459 100	+ 616 910
Écosse	235 564	268 510	304 000	+ 68 436
Irlande	106 314	109 055	119 000	+ 12 686
Total pour les bourgs	<u>2 184 068</u>	<u>2 500 285</u>	<u>2 882 100</u>	+ 698 032
<i>Comtés</i>				
Angleterre et Galles	2 538 350	2 830 355	3 334 800	+ 796 450
Écosse	315 267	349 604	404 600	+ 89 333
Irlande	631 651	622 991	571 000	- 60 651
Total pour les comtés	<u>3 485 268</u>	<u>3 802 950</u>	<u>4 310 400</u>	+ 825 132
<i>Universités</i>				
Angleterre et Galles	14 636	16 700	18 712	+ 4 076
Écosse	19 778	17 284	21 676	+ 7 898
Irlande	4 155	4 506	4 762	+ 607
Total pour les universités	<u>32 569</u>	<u>39 190</u>	<u>45 151</u>	+ 12 582
Total général	<u>5 701 905</u>	<u>6 342 425</u>	<u>7 237 551</u>	+ 1 535 646

Un autre trait général se dégage du tableau ci-dessus. Pendant la période de vingt ans que nous considérons (1886-1906), le nombre total des électeurs s'est accru de 1 535 000 ou de 30,27 %. L'immense majorité de ces électeurs nouveaux appartient à l'Angleterre (avec Galles); sa proportion dans cet accroissement est de 92,25 %. Ce fait ne laisse pas que d'être important, car il n'est pas indifférent que l'Angleterre non seulement conserve, mais augmente sa prépondérance politique. Et celle-ci résulte plus sûrement encore de la supériorité numérique de la population représentée que du nombre des représentants. En outre, dans cette augmentation totale des électeurs, le plus grand bénéfice revient aux comtés. Dans l'ensemble des bourgs, la population électorale ne gagne que 598 000 unités, tandis qu'elle s'accroît de 825 000 dans les comtés. La proportion des bourgs dans le nombre total des électeurs a sans doute un peu haussé depuis 1886 (de 38,2 à 40 %) mais la supé-

riorité électorale n'en demeure pas moins — et encore très largement — aux comtés. A quoi tient cette différence ?

On peut sans doute observer d'abord que beaucoup de villes de peu d'importance n'ont qu'un nombre restreint d'électeurs. Mais cette explication ne tient pas devant la réalité des faits. Si on prend comme type les bourgs les moins peuplés — ceux de moins de 20 000 habitants — en Angleterre et qui gardent encore une représentation parlementaire distincte, on constate que la proportion des électeurs à leur population est de 18,20 %, soit presque celle des comtés. Ce n'est donc pas là la raison de l'infériorité des villes en tant que population électorale. Elle réside exclusivement dans le régime électoral lui-même. Par l'exigence formelle d'une année de résidence et l'obligation de l'habitation personnelle, la loi anglaise écarte du droit électoral un nombre considérable de citoyens adultes. Ainsi, au recensement de 1901, la population mâle âgée de plus de vingt-cinq ans était de 9 413 000 personnes, soit 21,72 % de la population totale, tandis que le chiffre des électeurs n'était que de 7 237 000, seulement 17,40 % de la population. Nous sommes donc loin, dans la pratique, du suffrage universel. Or, cette situation est surtout sensible dans les villes où la population est moins stable et où une partie plus ou moins considérable des habitants vit en garni et, plus les villes sont peuplées et ont de population ouvrière, plus ce caractère s'accuse nettement et plus s'accroît la disproportion du nombre des électeurs et du chiffre de la population totale. Dans l'ensemble des villes de plus de 100 000 âmes, la proportion des électeurs à la population totale n'est que de 15,11 % et à Londres de 13,76 % ; mais tandis qu'à Norwich, vieille métropole de l'Est, à population peu accrue, le rapport est de 20 %, il descend à 11,70 % dans la métropole commerciale de l'Ouest, à Liverpool qui, de toutes les villes anglaises, est celle qui a le plus gagné depuis vingt ans. Et, entre les différents quartiers de Londres, nous rencontrons des variations aussi suggestives. Ainsi, dans le district de Southwark au sud, quartier ouvrier, la proportion des électeurs à la population descend déjà à 12 % ; elle s'abaisse à 9,50 dans l'ensemble des *Tower-Hamlets* avec les quartiers essentiellement peuplés de White-Chapel, Stepney, Poplar, etc. ; à White-Chapel le taux s'affaïsse même à 5,40 %. Par contre, le Strand et Westminster ont une proportion de 15 et 16 %. Nous ne parlons pas de la Cité où la population électorale dépasse la population totale (31 030 électeurs pour 26 900 habitants) ; cela s'explique, comme on sait, par ce fait que la plupart des électeurs, négociants et employés, ont leur résidence ailleurs, mais gardent leur droit électoral dans la Cité.

Nous savons bien que, contre cette disproportion des électeurs à la population totale, on peut alléguer que le même citoyen a la faculté d'être électeur dans plusieurs localités, la possession d'un immeuble conférant le droit de vote là où il est situé (1) ; mais on estime que ce privilège ne majore le chiffre des électeurs que de 10 % dans les comtés et de 1 % dans les bourgs. Même en tenant compte de cette différence, la population électorale des comtés n'en est pas moins relativement très supérieure à celle des bourgs. Le tableau suivant, où nous avons mis en regard pour chaque région du Royaume-Uni le nombre des sièges législatifs, la population totale

1. C'est l'opinion de M. DE FRANQUEVILLE dans son magistral ouvrage : *Le Gouvernement et le Parlement britanniques*, II. p. 345.

et les électeurs des comtés, bourgs et universités, donnera une idée plus nette de la répartition de la puissance parlementaire suivant les régions et les divers éléments du pays électoral.

TABLEAU III

Sièges législatifs, population et nombre des électeurs, pour chaque région du Royaume-Uni, en 1906

RÉGIONS	SIÈGES	POPULATION	ÉLECTEURS	POUR UN SIÈGE COMBIEN	
				d'habitants	d'électeurs
Londres.....	61	4 920 000	682 200	80 700	11 180
} Avec Croydon et West-Ham .	1	»	5 212	»	5 212
} Université	62	»	»	»	»
Angleterre...	165	15 140 000	2 352 000	89 300	10 120
} Villes (avec Londres)	284	15 668 000	3 107 000	66 750	13 300
} Comtés.	5	»	18 712	»	3 740
} Universités (avec Londres) .					
TOTAL pour l'Angleterre	465	30 808 000	5 477 712	76 500	11 780
Galles.....	11	628 000	107 000	57 100	9 730
} Villes.	19	1 092 000	227 800	57 470	11 980
} Comtés.					
TOTAL pour Galles	30	1 720 000	334 800	57 830	11 160
Écosse.....	31	2 036 000	304 000	65 650	9 800
} Villes.	39	2 436 000	404 600	62 450	10 060
} Comtés.	2	»	21 676	»	10 840
} Universités.					
TOTAL pour l'Écosse	72	4 472 000	707 600	62 110	9 800
Irlande.....	16	891 000	119 000	55 700	7 440
} Villes.	85	3 567 000	571 000	42 000	6 720
} Comtés.	2	»	4 762	»	2 381
} Universités.					
TOTAL pour l'Irlande.	103	4 458 000	690 000	44 130	6 830
Royaume-Uni.	284	18 695 000	2 882 000	65 830	10 200
} Villes.	377	22 853 000	4 310 000	60 600	11 480
} Comtés.	9	»	45 151	»	5 026
} Universités.					
TOTAL GÉNÉRAL	670	41 458 000	7 237 551	62 720	9 940

II

LA POPULATION ET LA REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE DANS LES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU ROYAUME-UNI : 1° *Angleterre propre*. — Jusqu'à l'époque contemporaine les deux grandes régions de l'Angleterre, le Nord et le Sud, séparés par le cours du Trent, formaient, on le sait, un contraste absolu au point de vue électoral. Le Sud, ou vieille Angleterre, pays classique des bourgs pourris, a eu longtemps un nombre de sièges bien supérieur au Nord, où le développement de la population était beaucoup plus considérable. La réforme de 1884, après celles de 1867 et de 1832, établit une relation plus directe entre la population et la représentation législative et diminua ainsi la prépondérance du Sud. Cependant, même après ce changement, le Sud se trouvait encore avantagé : la population moyenne de ses *constituencies* n'était que de 49 500 habitants, tandis qu'elle était, au Nord, de 60 300. Et même si l'on

faisait abstraction de Londres, le taux moyen du Sud se serait abaissé à 46 700 habitants. Nous retrouvons aujourd'hui la même disproportion : la circonscription électorale moyenne compte au Nord 76 500 âmes, alors qu'elle n'est au Sud que de 61 400. Et dans cette moyenne figure pourtant Londres ! En défalquant la capitale la moyenne du Sud tomberait à 57 800 habitants.

Cette différence ne s'explique pas seulement par l'accroissement de la population, dont le taux est supérieur au Nord ; car cette supériorité n'est pas aussi sensible qu'on pourrait le croire ; de 1881 à 1901, le Nord s'est accru de 2 780 000 unités ou 27,56 %, le Sud, de 3 440 000 ou de 24,25 %. L'accroissement moyen par *constituency* est presque identique. Ce n'est donc pas dans la différence d'augmentation de la population qu'il faut chercher la raison de la disproportion des deux régions dans la représentation parlementaire. Elle réside dans ce fait que le nombre des districts électoraux de faible population est supérieur dans le Sud, qu'il s'agisse des divisions des comtés ou des petits bourgs qui ont encore gardé leur représentation particulière. En effet, sur 85 *constituencies* de moins de 50 000 âmes comptées dans l'Angleterre propre, la région nord n'en renfermait même pas le quart, exactement 20. Dans le total de la représentation du Sud, ces petites circonscriptions ont une proportion de 22,41 %, tandis que pour le Nord, celles-ci n'en ont qu'une de 11,08 %. En 1884, douze bourgs alors peuplés de moins de 20 000 âmes continuèrent à former un district électoral particulier ; dans ce nombre, Boston, S^t Edmund's Bury, Penryn-Falmouth, Ponteract, Salisbury, Taunton, Winchester, Windsor, Grantham, King's Lynn, soit dix, appartiennent au Sud, et deux seulement, Whitehaven et Durham, au Nord.

L'Angleterre propre renferme 35 *constituencies* de plus de 100 000 habitants en 1901 ; sur ce chiffre, abstraction faite des 19 appartenant à Londres et à sa banlieue (*Greater London*), il y en a 13 au Nord, seulement 3 au Sud. Enfin, l'extrême disproportion entre les deux régions est donnée par le Sud-Ouest, plus exclusivement agricole, et la région populeuse du Nord-Ouest : la première compte une *constituency* par 49 400 habitants, la seconde une par 91 600.

Pour mieux montrer la force électorale respective des deux régions de l'Angleterre, nous avons dressé le tableau (n° IV) de la population totale et du nombre des électeurs de chacune d'elles, répartis en grandes *Registrations divisions*, suivant le procédé de la statistique anglaise. De cette comparaison ressort avec évidence la disproportion parlementaire des deux régions. Abstraction faite de Londres, l'une et l'autre en effet comptent à peu près la même population : le Nord, 13 064 000 et le Sud, 12 823 000 habitants. De part et d'autre aussi le nombre des électeurs est analogue : 2 391 000 au Nord et 2 447 000 au Sud. Mais tandis que le Nord ne compte que 197 représentants au total, il y en a 206 pour le Sud. Ainsi, en dépit des réformes électorales qui l'ont successivement amoindri, le Sud garde encore quelque chose de son ancienne hégémonie politique.

2. *Pays de Galles*. — Ici, comme en Angleterre, nous trouvons l'opposition du Nord et du Sud ; mais c'est le Sud qui augmente considérablement avec le comté de Glamorgan et ses centres houillers et industriels de Cardiff, Swansea, Tydvil, etc. Et, plus s'accuse la prédominance du Sud dans la population, plus diminue sa proportion dans la représentation parlementaire. En 1885, l'ensemble des comtés et bourgs du Sud a obtenu dix-neuf sièges, cela donnait aux *constituencies* une po-

pulation moyenne de 45 000 habitants. Elle était identique au nord, même un peu plus forte, 46 100. Mais depuis, le Sud a vu sa population s'accroître de 376 000 âmes, tandis qu'il y a eu diminution dans le Nord (39 000 unités), et aujourd'hui le Sud renferme 71,80 % de la population galloise totale; le Glamorgan, à lui seul,

TABLEAU IV

Population, électeurs, députés, suivant les grandes régions de l'Angleterre proprement dite

RÉGIONS	COMTES			BOURGS		
	POPULATION	ÉLECTEURS	SIÈGES	POPULATION	ÉLECTEURS	SIÈGES
I. Au Nord du Trent						
Nord-Milieu	1 422 000	310 200	22	975 000	137 000	12
Nord-Ouest	2 493 000	460 400	30	3 095 000	473 000	54
York	1 740 000	358 200	26	1 460 000	251 000	21
Nord	1 177 000	239 300	18	700 000	168 400	14
	6 884 000	1 362 000	96	6 230 000	1 029 400	101
II. Au Sud du Trent						
Sud-Est	2 041 000	391 000	28	944 000	171 300	18
Sud-Ouest	1 557 000	310 000	30	315 000	60 600	10
Est	1 358 000	276 000	19	267 000	86 000	9
Sud-Milieu	1 960 000	387 000	27	210 000	34 800	5
Ouest-Milieu	1 917 000	381 000	30	2 224 000	349 500	30
	8 833 000	1 745 000	134	3 990 000	702 200	72
Londres, avec West Ham et Croydon . . .	»	»	»	4 920 000	»	62 (*)

(*) Y compris le siège universitaire.

compte pour près de moitié (49,40 %) au lieu de 30,15 % en 1885. Dans ces conditions, la disproportion des *constituencies* ne peut que s'accroître : leur population moyenne est aujourd'hui de 42 600 habitants dans le Nord, tandis qu'elle s'élève au Sud à 64 700 et même à 84 000 dans le Glamorgan. Ce comté, qui renferme la moitié de la population du pays de Galles, ne nomme que le tiers de ses représentants.

3. *L'Écosse*. — En Écosse, l'accroissement de la population s'est aussi localisé ; la plupart des comtés du Nord et du Sud, régions également montagneuses des Highlands et des Cheviots, sont en diminution constante depuis un demi-siècle. La population se concentre, au contraire, dans la région des Lowlands, pays de houille, d'industrie, de commerce actif, dont le double débouché est formé par Glasgow et Edimbourg-Leith. A cet endroit si resserré entre les mers britanniques, les villes se pressent de plus en plus et condensent leur population. Cette région, qui ne renferme que six comtés (Lanark, Renfrew, Stirling, Linlithgow, Edimbourg, Fife) comprend aujourd'hui 57,30 % de la population totale de l'Écosse. Le seul comté de Lanark compte pour 60 % dans le progrès de la population de 1881 à 1901.

Mais cette région particulière des Basses-Terres, qui contient plus de la moitié de la population de l'Écosse, ne dispose que de 40 % de ses mandats parlementaires,

exactement 29 sur 72, en comptant le siège attribué à l'université de Saint-André. Le comté de Lanark ne renferme que 14 *constituencies*, soit 19,40 % du total, tandis qu'il renferme 30,50 % de la population totale de l'Écosse. En 1885, la population moyenne des circonscriptions électorales était de 65 000 ; elle est aujourd'hui de 87 000 habitants dans la région des Lowlands dont nous parlons. Elle n'est que de 44 200 dans le reste de l'Écosse, soit presque la moitié. Dans le seul comté de Lanark (Glasgow), la population moyenne des *constituencies* est de 96 600 et dépasse 100 000 pour la ville de Glasgow. Aujourd'hui, cette grande métropole écossaise, qui renferme presque le sixième de la population totale, ne nomme que le dixième à peine (7 sur 72) des représentants du pays. Le contraste du comté de Lanark est particulièrement frappant avec les régions les moins peuplées de l'Écosse, les deux pays extrêmes du nord-nord-ouest et du sud, qui, globalement, disposent aussi de 14 mandats. L'ensemble de leur population actuelle n'est que de 470 000 âmes, soit guère plus du tiers du Lanark, et la population moyenne de leurs circonscriptions est de 33 600 habitants. Même dans la région sud, cette proportion s'abaisse à 32 000, soit exactement le tiers des *constituencies* moyennes du Lanark.

4. *L'Irlande*. — En Irlande, la diminution de la population ne cesse pas, comme on sait, depuis 1841 et elle affecte la presque totalité des comtés. Pour la période qui nous occupe (1881-1901), on ne constate un accroissement que dans les trois comtés de Dublin, d'Antrim (Belfast) et Down, ces deux derniers dans la région industrielle de l'Ulster, le pays de l'immigration anglaise et protestante dans l'Irlande. Partout ailleurs il y a décroissance ; depuis 1881, l'ensemble de l'Irlande, abstraction faite des trois comtés précédents, a perdu plus de 800 000 unités et cependant cette population encore si décimée par l'émigration conserve la même représentation législative. De là, une différence toujours plus marquée entre la population moyenne des *constituencies* des trois comtés en accroissement et du reste du pays. Ceux-ci (en comptant les deux sièges de l'université de Dublin) disposent de 21 mandats ; le reste de l'Irlande, de 82. En 1885, la population moyenne des districts électoraux était sensiblement la même pour les trois comtés et le reste du pays : 48 500 et 50 000 habitants. Aujourd'hui, cette proportion est de 60 000 et 40 000. Elle s'abaisse même à 35 000 dans le Connaught, région qui, relativement, a le plus diminué, comme le prouve le tableau suivant (n° V) :

TABLEAU V

Population totale et population moyenne des *constituencies* par grandes régions en Irlande (1881 et 1901)

RÉGIONS	POPULATION		DIMINUTION		NOMBRE de sièges	POPULATION MOYENNE par mandat	
	en 1881	en 1901	totale	pour cent		en 1885	en 1905
Leinster	1 279 000	1 150 000	— 129 000	— 10,08	28	45 700	41 100
Ulster	1 743 000	1 581 000	— 162 000	— 9,30	32	54 500	50 000
Munster	1 331 000	1 070 000	— 261 000	— 19,70	25	53 200	43 000
Connaught	821 000	649 000	— 172 000	— 21	18	39 000	35 000
TOTAUX et MOYENNES .	5 174 000	4 456 000	— 718 000	— 13,87	103	»	»

III

LA POPULATION ET LES PARTIS D'APRÈS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES (1906). — Nous avons étudié jusqu'ici la relation de la population à la représentation parlementaire, d'une manière générale; il nous faut maintenant envisager cette question par rapport aux partis politiques. Naturellement, nous avons en vue les élections du Parlement actuel (1906), mais les élections précédentes nous serviront à d'utiles comparaisons.

Chacun sait l'immense succès du parti libéral aux élections de l'an passé. Du chiffre de 185 dans le Parlement de 1900, ce parti s'est élevé à 379 sièges; si à ce nombre on ajoute les 46 sièges du *Labour Party*, cela fait pour la droite de l'assemblée (on sait que, chez nos voisins, le parti gouvernemental siège toujours à droite) un total de 425 représentants, majorité telle qu'on n'en a point vu à Westminster depuis le Parlement de 1832, élu au lendemain de la réforme électorale de cette même année. En sens inverse, le recul des conservateurs et unionistes a été considérable: au lieu de 402 sièges dans le précédent Parlement, ils n'en comptent que 162 dans le Parlement de 1906. Seuls, les nationalistes ou, plus exactement, les autonomistes (*Home Rulers*) d'Irlande ont gardé leurs positions, 83 représentants aujourd'hui comme hier.

Dans le tableau ci-dessous (n° VI), nous établissons la répartition des représentants

TABLEAU VI
Répartition des partis au Parlement de 1906

RÉGIONS ET CATÉGORIES	LIBÉRAUX	PARTI du TRAVAIL	LIBÉRAUX et TRAVAIL réunis	CONSERVA- TEURS OU UNIONISTES	IRLANDAIS AUTONOMISTES	TOTAL des sièges
Angle- terre. {	Londres.	38	4	42	19	61
	Bourgs (sans Londres).	90	26	116	51	167
	Comtés	165	12	175	57	232
	Universités	»	»	»	5	5
TOTAL pour l'Angleterre	291	42	333	132	1	465
Pays de Galles. {	Bourgs	11	»	11	»	11
	Comtés	17	2	19	»	19
TOTAL pour Galles	28	2	30	»	»	30
Écosse. {	Bourgs	23	2	25	5	30
	Comtés	36	»	36	4	40
	Universités	»	»	»	2	2
TOTAL pour l'Écosse	59	2	61	11	»	72
Irlande. {	Bourgs	»	»	»	4	16
	Comtés	2	»	2	13	85
	Universités	»	»	»	2	2
TOTAL pour l'Irlande	2	»	2	19	82	103
Royaume-Uni.	379	46	425	162	83	670

aux Communes suivant les différentes régions du Royaume-Uni, distinction faite pour chacune des comtés et des bourgs. Les libéraux unis au *Labour Party* tiennent

près des trois quarts des sièges de l'Angleterre propre (332 sur 465), tout le pays de Galles, les six septièmes de l'Écosse (61 sur 72) : ils n'ont que 2 sièges en Irlande. Dans le pays de Galles et en Écosse, il est facile de voir l'influence des causes religieuses ; les Gallois dissidents, les Écossais presbytériens ont toujours été hostiles à l'anglicanisme, représenté par les conservateurs du dernier Parlement.

Quant à l'Irlande, elle est dans une situation spéciale et les élections s'y font beaucoup moins sur la question politique elle-même que sur celle de l'autonomie : libéraux et unionistes, surtout ceux-ci, sont des candidats anti-Irlandais et ils n'ont chance de réussir que là où se trouvent les contingents de Saxons établis dans l'île-sœur, c'est-à-dire dans la région anglo-protestante de l'Ulster. Là se recrutent exclusivement les conservateurs (19) élus en Irlande. Il est tout naturel en effet que les protestants irlandais opposés à l'autonomie du pays portent de préférence leurs voix sur les ennemis irréductibles du *Home Rule*, sur les conservateurs. Du reste, les protestants dissidents ne sont qu'une très faible minorité en Irlande, à peine 6 % de la population protestante totale, laquelle appartient soit à l'Église anglicane (54 %), soit au presbytérianisme.

La grande majorité de la députation irlandaise est donc composée d'autonomistes. Hors d'Irlande, ceux-ci ont obtenu un seul siège, à Liverpool, et ce fait s'explique sans doute par l'immigration irlandaise dans la métropole de la Mersey. Un autre caractère de la députation irlandaise, c'est le grand nombre des élections non contestées. On appelle ainsi une élection où un candidat étant seul sur les rangs est proclamé élu *ipso facto*, sans opposition ni scrutin (*unopposed*). Or, telle est l'unanimité du sentiment national en Irlande que la presque totalité de ses députés sont élus de cette façon. Sur les 103 représentants de l'Irlande, 83 ont été proclamés *unopposed*, et, parmi eux, 70 appartiennent au *Home Rule*, qui compte en tout 82 députés élus en Irlande. Les autres élus de cette catégorie sont ceux de l'Ulster avec les centres saxons de Belfast et Londonderry et de l'université de Dublin.

A part l'Irlande, il y a peu d'élections ainsi effectuées. On n'en compte que 32 pour le reste du Royaume-Uni, dont 19 pour l'Angleterre, 9 pour le pays de Galles et 4 pour l'Écosse. La majeure partie appartient aux comtés (22) ; 8 seulement aux bourgs, 2 aux universités (toutes deux à Oxford).

Quelle est maintenant la répartition des forces politiques suivant les bourgs et les comtés ? Il n'y a pas à parler du pays de Galles, dont la représentation est exclusivement libérale. En Angleterre, c'est dans les bourgs que les unionistes ont le mieux maintenu leurs positions : parmi les sièges des villes (y compris Londres), ils en occupent près du tiers (70 sur 229), tandis que, dans les comtés, le quart seulement leur appartient (57 sur 232). Nous retrouvons là l'influence de la législation signalée plus haut qui rend plus difficile l'inscription électorale dans les villes, et par conséquent écarte davantage du scrutin les éléments nouveaux. A Londres même, les unionistes ont le tiers des sièges (20 sur 61), abstraction faite de celui de l'université. C'est donc dans les comtés que les libéraux ont obtenu le plus grand nombre de sièges : ils y ont acquis 163 sièges sur les 291 actuellement détenus par eux en Angleterre. On peut constater un fait semblable en Écosse ; c'est également dans les comtés que les libéraux ont la majeure partie de leurs mandats (36 sur 59).

Enfin, le *Labour Party* se recrute de préférence dans les villes, ce qui explique sa nature de parti ouvrier, et surtout dans les grands centres d'Angleterre. Sur ses 46 mandats, l'Angleterre lui en donne 42. L'ensemble des bourgs en possède 34 et les circonscriptions des comtés qui élisent des députés de ce parti ne sont que des banlieues de grandes villes industrielles.

Mais, dans le Royaume-Uni comme ailleurs, il s'en faut de beaucoup que la représentation parlementaire donne une idée adéquate des forces des partis dans le pays. Laissons de côté l'Irlande, vu sa situation spéciale, et ne nous occupons que des voix réellement émises (*polled votes*). Leur total pour l'Angleterre, Galles et l'Écosse est de 5 491 000, ce qui donne pour l'ensemble des sièges (560) une moyenne de 9 750 suffrages, en négligeant les sièges universitaires. D'après ce calcul, en tenant compte du total de leurs voix obtenues (2 622 000 pour les libéraux, 2 384 000 pour les conservateurs et 463 000 pour le *Labour Party*), la répartition des sièges devrait être la suivante : libéraux, 266 ; conservateurs, 243 ; *Labour Party*, 52. Or, la répartition respectue est 377, 136 et 46. Ainsi, le parti du travail n'est que très peu affecté par cette disproportion ; mais les unionistes y font une perte considérable qui profite actuellement au parti libéral.

Le détail de la répartition des suffrages donne lieu à de curieuses constatations. Dans le pays de Galles, malgré ses échecs multiples, le parti conservateur obtient encore le tiers des voix (52 600 sur 150 800), et cependant il n'a pas un seul représentant ! En Angleterre, les deux partis se tiennent à 100 000 voix d'écart et, malgré cela, les libéraux ont plus du double de sièges que les conservateurs (291 contre 132). Même à Londres et pour l'ensemble des autres villes, les unionistes ont la majorité des suffrages ; ici et là, ils sont pourtant la minorité des élus, 19 contre 38 à Londres et 51 contre 90 dans l'ensemble des autres villes. En tenant même compte des votes multiples, en les attribuant même aux unionistes, cela ne changerait que bien peu cette disproportion, car nous avons vu plus haut que ces suffrages ne majorent que faiblement le total des votes uniques. En Écosse seulement, il y a un écart vraiment appréciable entre les voix des différents partis : mais les unionistes obtiennent encore plus du tiers, exactement 38,50 % des suffrages exprimés (236 000 sur 611 000), et cependant ils ne comptent même pas un sixième des élus (11 sur 72).

Et cette disproportion entre les suffrages obtenus par les partis politiques et leur représentation parlementaire ne se manifeste pas seulement d'aujourd'hui. Que l'on relève les résultats des élections générales dans ces vingt dernières années et l'on fera les mêmes constatations. C'est de 1886, en effet, année de la dissolution du Parlement par Gladstone, que date la position prise par les deux grands partis anglais sur la question d'Irlande : les libéraux favorables à l'autonomie de l'île, les conservateurs hostiles, avec les dissidents libéraux confondus sous le nom d'unionistes. Depuis cette époque, cinq Parlements (y compris celui de 1886) ont été élus et, sauf pour 1892, la majorité, en un sens ou dans l'autre, a été considérable. On a vu, aux Parlements de 1886, 1895 et 1900, les unionistes disposer d'une majorité de plus de 100 voix, comme les libéraux dans le Parlement élu l'an dernier. Ce phénomène, qui se répète à l'époque toute contemporaine, se voyait plus rarement autrefois : de 1832 à 1886, il ne s'était produit que trois fois, et en faveur des libéraux.

Il semblerait donc que ces élections ont donné lieu à des déplacements énormes

de suffrages tels que le parti vaincu ait paru comme effondré dans le pays. Il n'en est rien. Pour mieux démontrer ce fait, nous avons dressé un tableau comparé (n° VII) des sièges et suffrages obtenus par les deux grands partis en Angleterre

TABLEAU VII

État comparé des partis dans la Grande-Bretagne, dans les divers Parlements de 1886 à 1906

DATE DES PARLEMENTS	UNIONISTES			LIBÉRAUX		
	ANGLETERRE et GALLES	ÉCOSSE	TOTAL pour la GRANDE-BRETAGNE	ANGLETERRE et GALLES	ÉCOSSE	TOTAL pour la GRANDE-BRETAGNE
1886. { Voix.	1 156 000	160 000	1 316 000	1 053 000	192 000	1 245 000
{ Sièges.	316	29	375	118	43	191
1892. { Voix.	1 915 000	223 000	2 138 000	1 852 000	280 000	2 132 000
{ Sièges.	270	22	292	224	50	274
1895. { Voix.	2 034 000	233 000	2 267 000	1 772 000	248 000	2 020 000
{ Sièges.	357	33	390	137	39	176
1900. { Voix.	2 104 000	257 000	2 361 000	1 808 000	253 000	2 061 000
{ Sièges.	343	37	380	126	35	161
1906. { Voix.	2 147 000	236 000	2 383 000	2 706 000	341 000	3 047 000
{ Sièges.	132	11	143	363	59	422

(avec Galles) et Écosse, l'Irlande étant laissée à part à cause du caractère spécial de ses élections. Au Parlement de 1886, les unionistes n'ont que 80 000 suffrages de plus que leurs adversaires dans la Grande-Bretagne, et cependant ils obtiennent sur eux une majorité de 184 voix. En 1892, les deux partis ne sont séparés que par une vingtaine de mille voix, et encore, bien qu'en minorité dans l'ensemble, les unionistes ont la majorité dans la Grande-Bretagne. Aux Parlements de 1895 et 1900, les unionistes dépassent les libéraux de 246 000, puis de 305 000 voix et leur majorité s'élève à 214 et 219 voix dans les Communes. Elle est donc hors de proportion avec leurs suffrages. Il en est de même des libéraux aujourd'hui : unis au *Labour Party*, ils ont sur leurs adversaires une avance de près de 660 000 suffrages, ce qui n'est que 12,20 % des votes exprimés, et néanmoins ils possèdent dans le Parlement actuel une majorité de 279 voix, soit 49,40 % du total des représentants de la Grande-Bretagne. En réalité, dans toutes ces élections, la masse des partis change peu et il suffit du déplacement de quelques centaines de mille voix pour que la balance politique soit absolument renversée.

Paul MEURIOT.